

BTP COM 77



Semaine de la prévention 2021



©F. Carbonel

Plan France relance : anticipez !

« Que 2021 soit l'année de la reconquête ! » exhortait Olivier Salleron, président national de notre fédération, dans son éditorial de *Bâtiment actualité* en janvier. Soulignant la mobilisation exceptionnelle de la FFB en 2020 et la puissance de résilience de nos entreprises, il se félicitait du fait que le bâtiment ait été placé au cœur de la relance* « avec un plan d'investissement de l'État de plus de 7 milliards d'euros fléché vers notre secteur ».

Ces efforts ne porteront toutefois leurs fruits que s'ils se concrétisent rapidement par des projets identifiés et des chantiers lancés. L'activité de début 2021 ne doit pas en effet nous aveugler car des signes de chutes se profilent pour la fin de l'année. En un mot le plan de relance doit aussi permettre d'ANTICIPER. En Seine-et-Marne, avec déjà plus de 25 actions de rénovation des bâtiments de l'État il faut en programmer d'autres et en assurer une visibilité rapide pour relancer la confiance en l'avenir, base de la bonne santé économique.

* Voir brève en page 3

Stéphane Sajoux, président



©F. Carbonel / BTP 77

Empêchée en 2020 pour cause de Covid, la Journée nationale de la prévention du BTP (alias JNP) devient en 2021 la Semaine de la prévention, du 29 mars au 2 avril. Un cycle de 40 webinaires à la carte (conférences interactives en ligne, au contenu adapté aux chefs d'entreprises/ encadrants ou aux salariés), de 45 minutes chacun environ, sera diffusé chaque jour autour de 5 thèmes : les travaux en hauteur, le risque routier, les poussières et le risque chimique, l'accueil santé-sécurité sur le poste de travail, la manutention manuelle et les troubles musculo-squelettiques (TMS). Les actions menées régulièrement par le BTP 77 et ses partenaires (OPPBT, SIST BTP, Cramif) prolongeront en Seine-et-Marne cette semaine de la prévention.

Entreprises générales/Entreprises sous-traitantes : pour une confiance mutuelle renforcée

La charte de bonne conduite précisant les règles générales de comportement entre les entreprises générales et sous-traitantes en Île-de-France a été renouvelée et renforcée.

La nouvelle mouture a été signée le 3 septembre à Paris par les représentants de l'Union des fédérations du bâtiment d'Île-de-France (UFB) et ceux de la délégation régionale des Entreprises générales de France (EGF). C'est animés d'une volonté commune de réussir ensemble que les signataires ont réécrit et actualisé cette charte née en 2004 et déjà mise à jour en 2009. Elle pose les conditions d'un engagement entre les entreprises afin d'assurer le bon déroulement des chantiers dans un climat de confiance

et de respect mutuel. C'est aussi un document méthodologique concret, devant servir de référence pratique très utile aux gestionnaires de chantiers. Il s'agit de préserver les intérêts de chacun, notamment en termes de rentabilité, afin de permettre aux uns et aux autres de tout mettre en œuvre pour satisfaire le client final. Cela passe en particulier par une communication croisée volontariste, du début à la fin des opérations, ainsi que par un esprit de réelle coopération entre les parties. Les représentants de nos FFB d'Île-de-France et d'EGF se réuniront annuellement pour suivre l'application de la charte.

> Le texte de la charte est disponible auprès du service juridique : juridique@btp77.org

N° 119 - mars-avril 2021

Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) d'Île-de-France : proximité maintenue

La réforme des chambres consulaires imposée par l'État supprime la personnalité morale des CMA départementales. En Île-de-France, celles-ci restent toutefois, sous l'égide de la nouvelle structure régionale, les organes essentiels de la proximité avec les entreprises artisanales.



« Il y a eu un consensus total en Île-de-France sur ce sujet. Pour la CMA de Seine-et-Marne que je préside également, les artisans peuvent, comme toujours, compter sur la proximité de nos cinq antennes, animées chacune par un(e) vice-président(e) délégué(e). »

Élisabeth Détry conclut en faisant valoir le besoin de valorisation de l'artisanat et des artisans dans les villes, villages et territoires de Seine-et-Marne au plus près de la population et des élus locaux. C'est un objectif et un savoir-faire majeur de la chambre des métiers et de l'artisanat de Seine-et-Marne.

*Le Moniteur de Seine-et-Marne, 23 janvier 2021

Présidente de la CMA Île-de-France depuis mars 2020, Élisabeth Détry a installé le 4 janvier dernier la nouvelle structure régionale qui seule possède désormais, l'autonomie juridique et financière. « *La régionalisation, ce doit être un plus et pas un moins* », déclarait-elle en janvier au Moniteur de Seine-et-Marne*. *Je ne change pas d'idée : la proximité, c'est le département et cela a été largement prouvé avec la crise du Covid. Si nous n'avions pas été sur le terrain en 2020, nous n'aurions pas pu répondre aussi rapidement à toutes les attentes de nos artisans et faire en sorte, par exemple en Seine-et-Marne, que le*

conseil départemental abonde un fonds à hauteur d'un million d'euros pour aider au paiement de leurs loyers. »

Utilité maximale, proximité et appui aux entreprises : tels sont les principes majeurs qui doivent continuer à guider, selon Élisabeth Détry, les services offerts par la CMA. « *Le plus de la régionalisation, estime-t-elle, c'est que l'on peut mutualiser les bonnes pratiques existant ici et là au profit de tous. Il en est de même pour le fonctionnement de services comme le back office, la comptabilité ou la paye. Mais cela reste transparent pour les artisans et la proximité de l'appui assuré par les conseillers est totalement préservée par le main-*

L'essentiel

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les 8 CMA départementales d'Île-de-France et l'ancienne CMA régionale ont été fondues en un établissement régional unique : la CMA IDF. Les conseillers des CMA départementales demeurent néanmoins les interlocuteurs de proximité des artisans. En Seine-et-Marne, 5 antennes territoriales – à Chelles, Meaux, Melun, Montereau et Provins – affinent encore cette proximité. Et les 3 IMA (Instituts des métiers et de l'artisanat) du 77 offrent un potentiel de formation particulièrement important.



Thierry Fromentin, tête de liste « Fiers d'être artisans » pour la prochaine élection à la CMA

« Il m'a été demandé de prendre la suite d'Élisabeth Détry en tant que chef de file de la liste d'union Fiers d'être Artisans en Seine-et-Marne pour les élections à la CMA, qui se dérouleront en novembre prochain. L'idée est de pérenniser une présence active du BTP au cœur de cette institution impor-

tante pour l'artisanat. Nous souhaitons, avec nos partenaires*, assurer en Seine-et-Marne la continuité des actions et des représentations territoriales de proximité auprès des collectivités publiques et des artisans. Par exemple, si la réforme supprime les commissions départementales, nos commissions territoriales s'y substitueront et

leurs travaux nourriront les commissions régionales afin de garder celles-ci en prise avec le terrain. Je rappelle pour finir que notre liste reste grande ouverte aux artisans prêts à s'engager en vue des élections. »

*Organisations partenaires : la FFB, la CPME (confédération des PME), la CNPA (automobile), la FEP (entreprises de propreté), l'UMIH (hôtellerie), la FFIE (électricité) et la CNEC (coiffure)

Naissance de l'Association française de ventilation



La qualité de l'air intérieur constitue l'enjeu central de la création de cette nouvelle union professionnelle, née de la mobilisation de 7 organisations fondatrices.

L'Association française de la ventilation (AF Ventilation) a annoncé sa naissance le 27 janvier 2020. « J'avais lancé voici un an la démarche de mobilisation de la filière, précise Pascal Housset, son président élu pour 3 ans. Cela a permis de réunir 7 membres fondateurs* représentant environ 15 000 entreprises en France. Mais la réflexion sur le sujet au sein de l'UMGCCP-FFB remonte à plus long-

temps. » La nécessité en est apparue notamment en raison du décalage entre l'évolution rapide de la réglementation thermique et celle de la réglementation sur la ventilation, inchangée depuis les années 1980. De plus, « il existe un vrai problème de qualité et de performance des installations. Or la qualité de l'air intérieur est un enjeu de santé publique, et très coûteux pour l'Assurance maladie. » L'AF Ventilation s'est donc donné deux grands buts : rassembler la filière – chose faite – et agir. « Nous créons d'ores et déjà une éco-conditionnalité dans le cadre du RGE en déposant une certification Qualiventil, avec des formations prévues dès septembre 2021. Et nous réfléchissons à un certificat de conformité ventilation, à l'instar de ce qui existe déjà pour les installations électricité et gaz, ce qui a permis de réduire fortement les taux d'anomalies dans les installations. »

*Capeb, Fedene, Fnas, UMGCCP-FFB, Uniclimate, Snefcca, SYNASAV

> Contact AF Ventilation : 06 89 62 69 88

France Relance : détail des chantiers à venir



Le Premier ministre a présenté le 3 septembre 2020 le plan « France Relance », visant à soutenir l'économie du pays dans le contexte de la crise Covid. Le plan affiche l'ambition d'une « refondation » sociale et écologique de l'économie. Le détail des mesures est accessible sur le site internet www.gouvernement.fr/france-relance. Dans ce cadre, des travaux de rénovation thermique de bâtiments publics vont être financés et lancés d'ici fin 2021. Le BTP 77 ne manquera pas d'en assurer une communication auprès des entreprises.

Accords de salaires 2021

Présidée par Nicolas Legendre et Antoine Canard, la commission sociale paritaire du bâtiment de Seine-et-Marne s'est réunie le 14 décembre 2020, en mode mixte (visio et présentiel). Les accords signés pour 2021 revalorisent de +1 % les salaires ouvriers et ETAM et établissent à 10,40 € le montant de la prime de panier (comme dans toute l'Île-de-France). Les indemnités de petits déplacements sont pour leur part revalorisées de 1,38 % pour les trajets et de 1,37 % pour le transport. Forte de ce dialogue, la commission se réunira plusieurs fois dans l'année pour travailler sur différents projets sociaux (prévention, promotion des métiers...) qui permettront de promouvoir l'image de la profession.

Formation : la profession mise sur une forte synergie entre établissements



Le « Campus des métiers et des qualifications d'excellence de la transition numérique et écologique dans la construction » constitue un puissant outil collaboratif pour répondre aux besoins et enjeux sur ce sujet en matière de formation.

Ancré à la cité Descartes de Marne-la-Vallée, le nouveau CMQ Construction, labellisé fin 2020 par le ministère de l'Éducation nationale, doit contribuer à répondre aux enjeux de la mutation de la filière bâtiment dans le cadre de la transition écologique et

numérique. La maîtrise des techniques et outils innovants doit en effet être intégrée par l'ensemble des acteurs de la filière, quel que soit leur métier, en adéquation avec les besoins des entreprises, des clients et des apprenants, selon les niveaux de qualifications requis pour chaque profession.

Environné par de nombreux acteurs emblématiques de la filière bâtiment, le campus s'appuiera sur la synergie entre les acteurs de la formation et les acteurs socio-économiques dans le secteur du bâtiment. Il mutualisera des actions sur les divers établissements de formation à ces métiers : CFA, lycées professionnels, IUT, universités... Trois actions phares sont prévues : implanter une plateforme numérique globale et partagée, développer les compétences liées à la transition écologique et créer des espaces d'échanges entre les jeunes, les entreprises, les formateurs et la recherche.

Diagnostic et accompagnement de Constructyts

Constructyts, l'OPCO du secteur de la construction, poursuit en 2021 son offre d'appui-conseil RH aux entreprises, en



partenariat avec le BTP 77. Ce dispositif se décline en trois thématiques : 1/ développez et adaptez les compétences RH de votre entreprise, 2/ Construisez la stratégie numérique de votre entreprise, 3/ Adaptez votre organisation aux nouvelles contraintes. Cette offre de service personnalisé comprend un diagnostic et un accompagnement de plusieurs jours. Selon la prestation, le financement peut atteindre jusqu'à 100 % pour les entreprises du bâtiment de moins de 299 salariés.

> Contact service Emploi-Formation du BTP 77 : emploiinformation@btp77.org

95 entreprises nouvelles adhérentes

...ont rejoint le BTP 77 en 2020, malgré un contexte sanitaire défavorable au recrutement. L'opération Pôle Solutions prévue au printemps a dû en effet être annulée et les déplacements des chargées de recrutement ont été fortement limités. A contrario, l'action réactive de la fédération durant le premier confinement lui a permis d'être au plus près de ses adhérents et de les aider, leur démontrant ainsi son utilité. Au total, le nombre de salariés des entreprises adhérentes est même en augmentation : 12 704 en 2020 contre 12 468 en 2019.



Les fiches jointes



- Élections CMA : Fiers d'être Artisans
- Courrier des lecteurs

Juridique / Économique

- Sous-traitance : vos obligations

Social / Prévention / Sécurité

- Subventions prévention TPE/PME

Emploi / Formation

- IFRBTP : Stages sécurité, obligatoires ou recommandés
- Financement de la formation salariés/gérants salariés

Métiers / Technique / Environnement

- 4 pages des Unions professionnelles
- BATIRéco : votre plateforme travaux

- E-BTP et Tolteck
- Enquête sur le BTP Com' 77
- Conseil du mois des organismes partenaires
- Petites annonces
- Agenda

Impayés : vigilance à soutenir

Le bon niveau actuel d'activité des entreprises ne doit pas les conduire à négliger la gestion des créances clients. Le BTP 77 les aide à rester vigilantes.

Une activité plutôt bonne mais des dossiers d'impayés en augmentation et des retards de paiement qui s'aggravent : c'est le constat effectué par les juristes du BTP 77. Dans un contexte où la trésorerie est souvent fragilisée par la crise, cela peut avoir des conséquences graves. Absorbés par le quotidien de la relance d'activité, les chefs d'entreprise en arrivent parfois à négliger cet aspect vital de la gestion. Prévenir les impayés passe par le respect impératif de règles de base simples mais essentielles : des devis dûment signés, des acomptes réclamés et



réglés, des devis établis et signés pour tous travaux supplémentaires... Car en cas de litige, seuls les écrits permettent aux entreprises de faire valoir leur bon droit face à un mauvais payeur. Le rappel détaillé de ces règles sera assuré lors de deux Jeudis de l'actualité juridique (JAJ) organisés les 10 mars et 1^{er} avril prochains et animés en binôme par Isabelle Millet, juriste du BTP 77, et une avocate spécialisée en droit des affaires.

Laurent Crief : « Appliquer le droit et le mettre en perspective. »

Fort de 13 ans d'expérience au conseil des prud'hommes (CPH) de Melun, Laurent Crief, directeur général de l'entreprise d'électricité SNIE à Briec-Comte-Robert, vient d'être élu pour un an chef de file du collège employeurs de ce tribunal. Vice-président du CPH en 2021, il devrait être élu président en 2022, selon



Il compte mettre à profit son mandat pour continuer à améliorer le fonctionnement du CPH à travers notamment « la mise en état des dossiers, de manière à éviter les renvois. » Il souhaite aussi mettre en place des actions visant à « bien accueillir et former les nouveaux

le principe d'alternance de la fonction entre employeurs et salariés.

Être conseiller prud'homal représentait au départ pour lui une opportunité « d'ap-prendre sur le droit du travail, un domaine vaste et changeant, et sur les relations sociales dans l'entreprise en côtoyant les représentants des salariés. » Assumant son désir de rendre la justice, il n'est pas question pour lui « de camper sur des positions dogmatiques. On est là pour appliquer le droit du travail, tout en jaugeant les motivations de ceux qui se présentent devant nous. »

conseillers ». Il tient encore à « des tenues d'audiences irréprochables, pour ne pas avoir à rougir face aux juges professionnels. »

Son programme comporte aussi la digitalisation des process du greffe et l'amélioration du respect des consignes de celui-ci. Il a enfin pour projet de fond de contribuer à « améliorer la confiance entre représentants des employeurs et des salariés ». Programme non exhaustif ! Un an, à raison de 5 jours de travail par mois consacrés au CPH, ne seront pas de trop pour le mettre en œuvre !